

Automobile et réduction des émissions polluantes

Pastille verte, bleue, jaune ... et pour le GPL ? la 1^{ère} énergie alternative utilisée en France et dans le monde

Pour réduire les émissions automobiles polluantes, Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, a présenté mardi 2 juin lors de la réunion du Conseil national de l'air un ensemble de mesures dont la mise en place de pastilles de couleurs.



Ce nouveau système de pastilles ou "certificats qualité de l'air", vise à offrir des avantages aux utilisateurs de véhicules moins polluants.

Il s'agit d'une nouvelle version facultative et multi-couleurs de la "pastille verte", créée en 1998 puis supprimée en 2012, qui visait à distinguer les véhicules les moins polluants parmi lesquels les véhicules électriques, GPL, GNV, les Diesel munis par construction d'un pot catalytique et d'autres voitures et camionnettes diesel et essence à la mise en circulation récente.

La nouvelle pastille se décline en six macarons de couleur qui classeront les automobiles en fonction de leur niveau d'émissions polluantes. Les pastilles iront du vert en catégorie 1 pour les véhicules essence récents, les moins polluants, jusqu'au gris en catégorie 6 pour les vieilles voitures diesel ou essence. Un septième, bleu, est réservé aux voitures électriques.

A ce jour, parce qu'il ne génère pas de particules, pratiquement pas de Nox et moins de CO2, le véhicule GPL est donc classé parmi les catégories les plus vertueuses, de 1 à 3 étoiles en fonction de leur année d'immatriculation. A pastille et éventuels avantages associés équivalents, un véhicule GPL permet de plus d'économiser plus de 25% sur le budget carburant comparé à un véhicule essence. Neuf ou d'occasion, il est moins cher à l'achat qu'un véhicule diesel et ce meilleur classement environnemental renforcera son avantage à l'usage comparé au diesel.

Les véhicules à énergie alternative comme les véhicules GPL disposent d'atouts pour réduire la pollution. A ce titre, ils ont besoin d'être mieux identifiés par les consommateurs. Développer une mobilité plus « propre » nécessite de promouvoir l'ensemble des énergies alternatives pour favoriser leur développement et l'adoption des solutions en fonction des moyens et besoins de mobilité de chacun. **Le CFPB regrette que ces atouts valables pour tous les véhicules gaz (GPL ou GNV) n'aient pas été différenciés par une pastille de couleur spécifique à l'instar du véhicule électrique.**

Le rapport de l'OPESCT sur les nouvelles mobilités sereines et durables recommande à ce titre d'accorder les avantages consentis aux voitures électriques aux autres types de voitures écologiques, et notamment les hybrides, celles fonctionnant au GPL, au GNV, à l'hydrogène ou à l'air comprimé afin de promouvoir la mixité énergétique dans les transports.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu de santé publique majeur. Pour instaurer une mobilité plus durable et sortir de la culture Diesel, la France doit soutenir toutes les énergies alternatives. Cette aide ne doit pas forcément être d'ordre financier. Cela passe également par des mesures comme la pastille qui incite à l'adoption de véhicules moins polluants.

Le GPL est reconnu par l'Union européenne et l'Ademe pour ses avantages sanitaires et environnementaux*.

- Le GPL, contrairement au gazole, est un carburant qui ne produit pas de particules et limite les émissions de Nox, responsables de maladies respiratoires.
- C'est un carburant plus respectueux de l'environnement : les émissions de CO2 d'un véhicule GPL sont plus faibles que celles de l'essence et du gazole.
- Le fait d'équiper au GPL 1% du parc automobile essence actuel, permettrait de réduire immédiatement les émissions de CO2 de 36 675 tonnes par an*.
- Compte tenu de leur faible impact environnemental, les véhicules GPL ne sont soumis à aucune restriction de circulation.

Le GPL est un carburant économique, accessible et immédiatement disponible.

Il offre une solution pour concilier besoins de mobilité, contraintes budgétaires et impératifs de santé publique. Un véhicule GPL dispose de toutes les conditions nécessaires pour rendre une mobilité durable accessible à tous :

- Le prix moyen du GPL est de 0,80 € / litre. C'est le carburant le moins cher à la pompe
- Le prix d'un véhicule GPL est équivalent au prix d'un véhicule essence et reste moins élevé qu'un Diesel
- Un plein de GPL réalisé en 2 minutes et permet de parcourir 500km environ, auxquels s'ajoute l'autonomie fournie par le réservoir essence
- 1 750 stations-service sont présentes sur tout le territoire
- Le GPL bénéficie d'un réseau national de professionnels et d'un accès dans tous les parkings. C'est une solution économique, à l'achat et à l'usage, qui ne génère pas de révolution dans son utilisation et peut être facilement adoptée.

Pour ces raisons, le GPL est la première énergie alternative utilisée dans le monde.

25 millions de véhicules roulent au GPL dans le monde.

En Europe près de 14 millions de véhicules GPL circulent, dont 7,5 millions de véhicules dans l'Union européenne (en augmentation de 40% au cours des 5 dernières années) et 30 400 stations-service sont disponibles.

En France, le GPL est également l'énergie alternative la plus utilisée avec un parc roulant de 260 000 véhicules. Il dispose d'une bonne notoriété et d'une image économique et écologique auprès des automobilistes. 1 Français sur 5 qui connaît ce carburant pourrait envisager d'acheter un véhicule au GPL**.

* « Les nouvelles mobilités sereines et durables : concevoir et utiliser des véhicules écologiques », OPEST, 2013

** Baromètre de perception et de notoriété du GPL, réalisé par l'Institut d'Etudes Occurrence pour le CFBP, 2013

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession.

Pour plus d'informations : www.cfbp.fr, www.gpl.fr



Retrouvez le CFBP sur Twitter : [@energieGPL](https://twitter.com/energieGPL)